

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU Erreur ! Aucune variable de document fournie.

11574/ 17481

ERREUR ! AUCUNE VARIABLE DE DOCUMENT FOURNIE.

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses réalisations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter, dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Ainsi dans le cadre de l'opération « Châteauneuf-les-Martigues - Aménagement des boulevards Henri D'Attilio et du Château Moustier », la Métropole envisage de créer une piste cyclable en continuité de l'aménagement qui sera réalisé sur les boulevards Attilio/Moustier pour rejoindre les équipements sportifs situés au-delà de la RD568.

Le coût du projet pouvant être subventionné s'élève à 420 000 euros HT.

L'opération visée n°2011102500, a été créée pour un montant de 50 000,00 euros TTC par délibération n°VOI 008-246/11/CC du Conseil de Communauté urbaine Marseille Provence Métropole en date du 28 mars 2011. Elle a été révisée à hauteur de 90 000,00 euros TTC par délibération du Conseil de Communauté urbaine n°FCT 014-104/14/CC en date du 23 mai 2014 Par délibération n°VOI 011-2418/17/CM du Conseil de la Métropole Aix-Marseille Provence, l'autorisation de programme a été portée à 3 000 000,00 euros TTC, le 13 juillet 2017.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière, et à signer tous les documents y afférents.